

## Compte rendu sommaire de la réunion du conseil municipal du 15 février 2016

### **1) Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 11 janvier 2016**

Secrétaire de séance : François CHOLOUX

Remarques : néant

### **2) COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS**

#### **A) PATRIMOINE BÂTI – URBANISME – LOTISSEMENT – ECONOMIE D'ÉNERGIE – ENERGIES RENOUEVELABLES**

Suite à la réunion des membres de la commission, il est proposé les différents travaux ci-dessous pour approbation du conseil municipal.

##### **1. Mairie :**

Peindre la porte côté sud et le portillon électrique et la porte donnant sur la pompe à chaleur. En période été avec une température supérieure à 20°C.

Passer de l'anti mousse sur le toit de la Sacristie. A planifier. Période avril 2016.

Réparer le crépi intérieur de la salle de Conseil sous le vidéo projecteur.

Supprimer les toiles d'araignées dans la salle de Conseil.

Etudier les devis pour la pose d'une grille sur la porte d'entrée principale. Faire un autre appel d'offre.

**Accord du conseil pour l'ensemble des travaux.**

##### **2. Aménagement espace détente derrière l'église :**

Déposer un permis de construire (Isabelle + François)

Réaliser l'abri avec poteaux et charpente en bois le tout recouvert de tuile. Les Avis de la commission divergent ; Le maire propose de voter. Résultat du vote du conseil : à la majorité pour le bois avec poteaux chêne pour une meilleure tenue dans le temps. Travaux à faire en régie. Période hiver et printemps.

Rénovation des joints du mur de soutien à la chaux en cours.

Rénovation des murs d'enceinte selon disponibilité 2016 ou 2017.

Accord du conseil pour l'ensemble des travaux.

##### **3. Salle de gymnastique :**

Suite au diagnostic accessibilité : peindre la porte d'entrée de la même couleur que le toit.

Période printemps 2016.

Modifier l'accès (2 cm maxi entre le parking et la plateforme). Période hiver 2016.

Changer la grille du piège à eau avec la bonne maille. Période hiver 2016.

Déplacer le regard à côté de la porte d'entrée. Période hiver 2016.

Réparation porte douche en cours avec l'entreprise Billaud / Metais. Revoir un système de butée.

##### **4. Maison des associations et logements locatifs :**

Changer les planches détruites des frontons et lasure sur l'ensemble deux couches mini. Le conseil demande de faire faire des devis pour des matériaux bois ou autre (PVC). En partenariat avec un menuisier.

Utiliser une nacelle et tout faire en synchronisation.

Mettre de l'anti mousse sur le toit côté nord. Période été 2016

Pour l'accessibilité : faire une pente en béton pour l'accès WC avec un ressaut maxi de 2 cm.

WC changé semaine 05 .

Peindre les fenêtres et les volets.

Changer la dalle côté sud urgent.

Accord du conseil pour l'ensemble de ces travaux.

#### **5. Garderie périscolaire :**

Poser du textrol sur l'ensemble des parties en bois. Période été 2016.

Le conseil décide de faire réaliser les travaux par les employés communaux en facturant les heures à l'agglo. Qu'en est-il de la cour en enrobé ? A voir au budget.

#### **6. Théâtre :**

Toit arrière (buvette) en très mauvais état, programmer celui-ci pour 2017.

Prévoir bac acier classique avec isolation intégrée.

Pose d'une cloison au théâtre isolée façade Sud : 4111,68 € plus déplacement électricité et chauffage. Accord du conseil mais demander un autre devis auprès d'un autre menuisier.

#### **7. Salle des fêtes :**

En cours commander deux chariots pour les tables rondes : 1301,52 €.

Voir pour l'investissement dans deux chariots de tables classiques de bonne qualité voir budget 2016.

Modification des claustras. En cours peinture en régie.

Peindre la porte entrée WC en entier. Peinture cet hiver à l'abri en cas d'intempéries.

Supprimer les arrêts de porte avec ressort et remplacer par des cales plastiques afin d'arrêter de détériorer le parquet.

Salle de réunion : devis avec toile de verre et peinture (option fibre phonique). En régie pour le décollage de la moquette. A voir au budget 2016 et demander un autre devis. Période hiver 2016 en partenariat avec les employés communaux.

Rideau scène : demander réparation

Changer l'écran dans la salle de réunion.

Poser 60 cm de faïence derrière le bar dans la grande salle grise avec bande rouge. Travaux en régie. Accord du conseil. Période hiver 2016.

#### **8. Restaurant scolaire :**

Peindre tuyau de gaz en jaune. OK commission en régie

Peindre l'ensemble de la réserve avec une peinture sanitaire en régie. Attestation à fournir pour la peinture. Période hiver 2016.

Commander la réparation des dalles extérieures du restaurant scolaire urgent les dalles sont complètement rouillées et à contre pente. Accord du conseil.

#### **9. Cuisine :**

Ajouter partie inox autour de l'évier de cuisine. Peindre les pieds du plan de travail central plus pieds évier avec une peinture antirouille sanitaire. Ou alors changer les pieds.

Protéger l'arrête ciment de l'escalier donnant dans la laverie.

Repeindre le plafond de la laverie.

Mettre des plaques inox en bas des portes.

Fissures sur le mur des toilettes et fenêtres du restaurant scolaire : à voir en régie

Accord du conseil pour l'ensemble de ces travaux d'entretien.

#### **10. Club house :**

Peindre fenêtres vestiaire côté Sud. En régie période été 2016.

#### **11. Toiture Eglise :**

En attente cahier des charges appel d'offre de l'Agglo.

Lors des travaux pourquoi ne pas transférer les anciennes tuiles au Gourneau afin de créer un parking gratuit ? Accord du conseil. Prévoir au budget 2016 la rénovation d'une cloche.

#### **12. Ecole :**

Suite accord du riverain, nous pouvons retirer le lierre sur le mur du préau. Période hiver et printemps 2016. En régie.

Piqueter le mur du préau à l'extérieur, jointer et faire une surface lisse pour l'affichage. En régie.  
Réparation porte bibliothèque en cours plus pose protection sur la sonnette.  
Revoir la ventilation des toilettes à côté de la maternelle.

**13. Photovoltaïque salle de théâtre :**

Le CREER va démarrer le dossier après le vote du Conseil pour une convention d'utilisation temporaire d'un toit public. (durée 25 ans).

**14. Photovoltaïque école et salle de gym :**

Un texte vient de confirmer la possibilité de réintégrer les bénéfices dans le budget principal moins ce qui est nécessaire pour l'entretien et les réparations. A confirmer par le trésorier.

**15. Rénovation mur du cimetière :** En cours.

**16. Aménagement du futur rond-point (RN 149/RD 177) :**

Proposition pour déplacer le sacré cœur à l'intérieur de la cour de la maison de retraite derrière la grille toujours orienté vers le carrefour du futur rond-point.  
Préparation du socle de réception par les employés communaux. Voir avant toute chose le conseil paroissial.

**17. Supérette :**

Passer le textrol en régie. Accessibilité : Nez de marche en régie.

**18. Atelier municipal :**

Changement porte atelier côté Nord. 2 devis ont été demandés.

**19. Autres questions :** Salle de sports : fissures extérieures et peinture (devis 23.000 €)

**B) ENVIRONNEMENT NATUREL – VOIRIE – FLEURISSEMENT – TERRE SAIN**

- GAEC LA FRETIERE : DEVIS DE 13.390 € POUR CRÉATION D'UN CHEMIN. La commission est défavorable. Le conseil vote contre. Un courrier sera adressé aux demandeurs.
- Parc de la maison de retraite : accessibilité des allées : proposition des entreprises pour un mélange calcaire / ciment : demander des devis auprès des entreprises de la commune.
- Illuminations : achat de guirlandes bleues en continuité sur les arbres de la place St Martin (400 € environ). Accord du conseil
- Rue du commerce : projet de parking : consulter les riverains.
- Nantilly : Demande d'un riverain pour un sens unique : consulter les riverains avant.
- Peinture au sol : faire le métré de ce qui sera nécessaire pour 2016.
- Achat de matériel : perforateur sans fil, tronçonneuses, masque de soudure, échenilloir télescopique, cisaille à mains, sécateur de force. Faire un appel d'offres pour l'ensemble.
- Devis pour plate forme arrière adaptable sur le camion : 412 € HT accord du conseil mais demander une remise commerciale au fournisseur.
- Panneaux réglementant la vitesse à 30 km/h en face l'école publique : proposition de signalisation de traversée d'enfant. Idem école privée.

- Impasse des chênes : demande d'un riverain pour élagage d'un chêne : accord du conseil. Voir également rue du Soleil Levant suite à la tempête des branches sont tombées.
- Investissements 2016 : chemin de la Berthomelière à étudier.
- Nid de frelons asiatiques : penser à le détruire avant le retour des frelons au printemps.

#### c) ENFANCE – JEUNESSE (CANTINE, CONSEIL DES JEUNES)

##### **1. Cantine :**

Bilan 2015 : 4,12 € prix de revient d'un repas pour un prix de 2,60 € demandé aux familles (rappel : voté 2,65 € en 2016). Résultats satisfaisants avec une gestion des repas rigoureuse tout en maintenant une qualité d'alimentation. Producteurs locaux.

Investissements 2016 : environ 1500 €

##### **2. TAP :**

Bilan 2014/2015 : déficit de 7700 €. Charges de personnel : 26.601 € charges générales : 1642 €. Produits des familles : 3049 €, dotations CAF et Etat : 17357 €.

Prévisionnel 2016/2017 : 1,25 €/enfant/période, soit 6,25 €/enfant/an.

Soit, environ 812,50 € /an pour le fonctionnement et 1500 €/an pour les intervenants. Tarif 2016 : 1 €/séance / enfant.

##### **3. Conseil des jeunes :**

Vente de bulbes en cours pour le projet de parc arrière de l'église.

Tables de pique nique pour l'espace arrière de l'église : 607,75 €/table. Le conseil donne son accord pour 2.

#### d) VIE ASSOCIATIVE, CULTURELLE – ANIMATION – UTILISATION DES SALLES COMMUNALES

- Subventions 2016 : + 1 % accord du conseil pour les associations chichéennes.
- Après quelques semaines d'application, la commission a revu la décision du conseil pour la réservation des salles par les associations extérieures à plus d'un an et demande le retour à la situation initiale car cela peut engendrer des pertes de location pour des associations qui avaient l'habitude de louer la salle. Accord du conseil et prévenir les associations de la commune qu'il faut retenir les salles tous les ans et organiser les plannings de réservation à plus longue échéance (+ d'un an).
- Prévenir les associations pour la participation éventuelle au 14 juillet 2016.

#### e) COMMUNICATION

- Le Club des entreprises a organisé une réunion à la salle et demande la gratuité de la salle : le maire y est favorable car ce sont les entreprises qui créent l'emploi et paient la CFE et propose la gratuité de la salle mais pas pour la cuisine. Vote à main levée : 9 voix pour la gratuité totale de la salle. (1 abstention François MARY)
- Visite le 18 mars à 10 h de Mme la Sous-Préfète sur la commune.
- Réunion du CCAS prochainement pour présentation de la nouvelle directrice de la résidence St Joseph. Il s'agit de Mme LABOIRIE-LADNER.
- Le Football Club est contrôlé par l'URSSAF : affaire à suivre
- Faits divers : attaques de chiens sur des troupeaux de moutons avec de gros et graves dégâts. Les chiens ont été abattus et les propriétaires des chiens portent plainte. Attaques à mains armées sur la commune, la gendarmerie enquête.
- Reprise à plein temps au 1<sup>er</sup> mars de Mme RAMBAULT et départ de Mr GUILLET. Remerciements à lui adresser car sa collaboration a été appréciée.

- Randonnée des sabots de la dive le 13 mars 2016 passage sur la commune vers la Toupetière.
- Nouveau bureau à l'OGEC avec une co présidence : Mrs ROBIN Jérôme et PAPIN René.

### **3. Délibération pour le périmètre du fuseau de l'éventuelle déviation de l'agglomération de Chiché**

Le maire rappelle les 3 fuseaux proposés en 2003. Le conseil s'était prononcé pour un fuseau le plus au Sud du bourg. Aujourd'hui, il est question d'un aménagement en 3 voies avec toujours un contournement du bourg. Actuellement 2 projets de construction sont bloqués à cause de la réserve foncière. Le conseil souhaite attirer l'attention des autorités car ce fuseau là nous bloque depuis 12 ans.

Le conseil propose 3 solutions :

- suppression dudit fuseau avec l'arrivée de l'hôpital
- ou donner le fuseau des 300 m
- ou trouver un autre fuseau.

Mais cette situation ne peut plus durer, le conseil ne peut pas le tolérer plus longtemps. Des permis de construire ne sont pas délivrés à cause de ce périmètre de 1 km retenu en réserve. Le conseil donne pouvoirs au maire pour signaler cette situation au Préfet avec copie aux parlementaires et aux ministres concernés.

### **4. Délibération sur la charte de gouvernance du PLUi de l'Agglo 2B et D.P.U.**

**VU** la délibération du conseil communautaire en date du 15 décembre 2015, prescrivant le plan local d'urbanisme intercommunal, définissant les objectifs poursuivis, les modalités de concertation et de collaboration.

L'article L.123-6 du code de l'urbanisme édicte ainsi que l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale arrête les modalités de cette collaboration après avoir réuni une Conférence intercommunale rassemblant, à l'initiative de son président, l'ensemble des maires des communes membres.

Aussi, pour définir les modalités de cette collaboration, la Conférence Intercommunale du 8 décembre 2015 de la Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais a validé une charte de gouvernance formalisant les grandes lignes du processus décisionnel. L'organisation proposée prévoit une **collaboration** étroite entre les 44 Communes et la Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais. Différentes instances de réflexion seront ainsi créées ou mobilisées au niveau communal et intercommunal :

- **Le Conseil Communautaire** valide les différentes étapes de l'élaboration du PLUi ;
- **La Conférence intercommunale** assure la cohérence du projet et relaie les informations propres au suivi de l'élaboration du PLUi auprès des Conseils municipaux ;
- **Le Comité de pilotage** participe et coordonne les études et réflexions d'élaboration du PLUi ;
- **Les Commissions thématiques de la Communauté d'agglomération** participent aux études et réflexions d'élaboration du PLUi sur des réflexions thématiques d'intérêt communautaire ;
- **Les Conseils municipaux** participent aux travaux d'élaboration via les Groupes de travail communaux ;

- **Les Groupes de travail par commune et/ou de groupes de communes** participent activement aux études et réflexions d'élaboration du PLUi et travaillent sur des réflexions thématiques d'intérêt communal en lien avec les Conseils municipaux ;
- **Le Comité technique** assure le suivi technique et administratif de la procédure.

**Il est proposé au Conseil Municipal de CHICHE :**

- **d'adopter la Charte de Gouvernance tel que présenté en annexe**

*Le Conseil Municipal est invité à en délibérer et à :*

- *Adopter cette délibération*
- *Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération*

Vote pour à l'unanimité.

#### **5. Cotisation à l'Association des Maires 79**

Le Maire donne lecture d'un courrier de l'ADM 79 qui nous demande le versement d'un acompte de la cotisation 2016 correspondant à 50 % du montant de la cotisation 2015.

En cas de changement de tranche de population suite au recensement de la population, la régularisation sera effectuée sur le solde de la cotisation 2016.

Considérant les services rendus par les juristes de l'ADM et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'accepter le règlement de l'acompte s'élevant à 341.57 €.

Vote pour à l'unanimité.

#### **6. Rond-Point RN 149 / RD 177 : budget prévisionnel et suite des travaux (eaux usées et pluviales)**

Mr le maire souhaite faire le point sur ce sujet par rapport aux travaux de réseaux des eaux usées et pluviales qui ont été annoncés lors des vœux du maire en janvier.

Le nouveau plan de financement serait le suivant :

Dépenses		Recettes	
	Montant HT €		Montant €
<b>TOTAL TRAVAUX</b>		Total subventions	245 067,10
Travaux préparatoires	24 850,00	Dont	
Terrassements généraux	28 701,00	DETR	45 000,00
Assainissement EU	12 350,00	AMENDES DE POLICE	20 849,79
Borduration et maçonnerie	48 765,00	CAP 79 AIDE A LA DECISION	5 172,31
Travaux de voirie	208 914,00	CAP 79 TRAVAUX	52 545,00
Mobilier urbain	12 400,00	Actions de sécurité	75 000,00
Signalisation	42 360,00	Fonds de concours AGGLO 2 B	40 000,00
Espaces verts	22 783,00	FRIL	30 000,00
Essais et contrôles	4 490,00	Réserve parlementaire	10 000,00
Maîtrise d'œuvre	19 670,00	Réserve sénatoriale	6 500,00
		<b>AUTOFINANCEMENT</b>	<b>225 272,50</b>
<b>TOTAL HT</b>	<b>425 283,00</b>		
<b>TVA 20%</b>	<b>85 056,60</b>		
<b>TOTAL TTC</b>	<b>510 339,60</b>	<b>Total</b>	<b>510 339,60</b>

Sous réserve : actions de sécurité pour 75.000 €.

Attention à vérifier si une date de réalisation des travaux n'est pas imposée pour certaines subventions.

**7. Convention d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public (panneaux photovoltaïques toiture théâtre)**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la société DEMOSOL SAS, sise 8 rue Jacques Cartier 79260 LA CRECHE, souhaite installer des panneaux photovoltaïques sur la toiture du théâtre.

Pour ce faire, il y a lieu de signer une convention d'occupation du domaine public avec cette société. Elle serait d'une durée de 25 ans.

Le document, joint en annexe de la présente délibération est présenté aux membres présents.

Après délibération, le Conseil municipal décide :

- D'approuver la convention présentée avec la société DEMOSOL SAS, sise 8 rue Jacques Cartier 79260 LA CRECHE ;
- D'autoriser M. le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Vote pour à l'unanimité.

**8. Délibération pour signature d'une convention de prestation d'activités péri-éducatives « sports » dans le cadre des T.A.P.**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il y a lieu de passer une convention avec l'association « Ecole de Découverte des Sports du Bocage », sise Résidence du Bocage, rue du Pas des Pierre 79140 CERIZAY, pour les activités sportives dans le cadre des Temps d'Activités Péri-éducatives (TAP).

Le coût horaire est de 10 € TTC. Douze séances sont prévues ce qui ferait un total de 120 € TTC. Ces activités se dérouleraient du 4 mars au 11 juin 2016

La Convention est présentée aux membres présents.

Après délibération, le Conseil municipal décide :

- D'approuver la convention présentée et autoriser le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Vote pour à l'unanimité.

**9. Cimetière : devis informatisation et numérotation des emplacements avec plan d'affichage, demande de concession pour famille hors commune**

Accord du conseil pour la demande de la famille Parent pour une concession dans le cimetière communal.

Devis pour intégration du nouveau plan du cimetière dans le logiciel Cegid utilisé par la mairie : 690 €.

Accord du conseil.

Voir également pour une étude de numérotation des concessions avec plan d'affichage. Ceci permettrait une meilleure gestion des concessions abandonnées.

**10. Délibération pour sortie comptable du motoculteur**

Mr le Maire rappelle au conseil qu'il été décidé de remplacer la motobineuse de marque TEXAS LX550TG. La SARL CHUPIN, sise 81 bis Boulevard de Thouars, 79300 BRESSUIRE, retenue après la consultation, a fait une offre de reprise de 348 € TTC € TTC.

Après délibération, le Conseil municipal accepte l'offre de reprise de la SARL CHUPIN de la motobineuse pour la somme de trois cent quarante-huit euros TTC (348,00 € TTC), et autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Vote pour à l'unanimité.

#### **11. Résultats financiers 2015 des budgets commune, lotissement et énergie**

Présentation des résultats. Les taux d'imposition devront être votés pour le vote du budget 2016.

#### **12. Questions diverses :**

- a. Redevance 2015 pour le centre de stockage des déchets d'Amilloux, 62825 tonnes soit une recette de 28.271 € (32.000 € en 2015).
- b. Approbation de l'agenda sur l'accessibilité des bâtiments communaux : arrêté du préfet approuvant l'AdaP a été signé le 21 janvier 2016. Les travaux de conformité devront être réalisés dans les 6 années. Un bilan des travaux et actions réalisées en fin de 1<sup>ère</sup> année et à mi-parcours de réalisation de l'agenda, devront être adressés au Préfet.
- c. Autorisation de passage sur des terres communales à Chantegros pour la randonnée des éoliennes le 3 avril 2016 (Ecole Publique de Noirterre). Accord du conseil.
- d. Indemnités des élus

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 28 mars 2014 constatant l'élection du maire et de quatre adjoints,

Vu les arrêtés municipaux en date du 8 avril 2014 portant délégation de fonctions à Messieurs MARY François, RENAUDET Gilles, Mesdames TURPEAU Patricia et PICHERIT Isabelle adjoints,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,

Considérant que pour une commune de mille habitants et plus, le Conseil municipal, à la demande du Maire et par délibération peut fixer les indemnités.

Considérant que pour une commune de 1 690 habitants, le taux maximal de l'indemnité d'un maire en pourcentage de l'indice brut terminal 1015 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 43 % et pour un adjoint en pourcentage de l'indice brut terminal 1015 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 16,5 % .

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de maintenir le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire, des adjoints comme suit :
  - maire : 41,00 % de l'indice 1015,
  - 1<sup>er</sup> adjoint : 15,50 % de l'indice 1015,
  - 2<sup>ème</sup> adjoint : 13,50 % de l'indice 1015,
  - 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> adjoints : 13,50 % de l'indice 1015 ;
- Précise que le montant de l'indemnité subira automatiquement et immédiatement les évolutions de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.



- e. FCTVA : renforcement des mesures étatiques en faveur de l'investissement public local, avec Récupération possible sur les dépenses d'entretien à compter de 2016.
- f. Point sur le dossier de permis de construire des éoliennes. Un complément du dossier d'études d'impact a été déposé. Une nouvelle enquête publique aura lieu dans le courant du 1<sup>er</sup> semestre 2016.
- g. Point sur le dossier des 4 bornes. Selon le tribunal administratif, il n'y a pas lieu de statuer sur la requête de Mr VOUE puisque la délibération remise en cause avait fait l'objet d'une annulation.
- h. Gendarmerie : le conseil sollicite la gendarmerie afin que soit effectuée une consultation de sureté des locaux communaux.
- i. Régie pour les maisons fleuries : Suppression de la régie car des lots en nature sont maintenant remis aux lauréats.